

Budget : note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021

Commune de CAZALS

I. Le cadre général du budget

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2021. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année.^[1] Par cet acte, le Conseil municipal :

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs

Le Compte Administratif 2021 a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce Compte Administratif a été réalisé en corrélation avec le budget primitif 2021 de la commune voté le 15 avril 2021, lui-même établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de restreindre les dépenses d'investissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget

d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Réalisé pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes ainsi que les diverses dotations de l'Etat,
- Le chapitre 070 regroupe les droits de stationnement, la régie du marché & du camping, la cantine & les gouters, les recettes du plan d'eau durant la saison estivale.
- Le chapitre 013 : atténuation de charges ; correspond au remboursement de charges de personnel mis à disposition pour d'autres collectivités ; la perception et la Communauté de Communes.
- Le chapitre 042 concerne des opérations d'ordre budgétaire pour les travaux en régie.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts et taxes diverses **266 371,26 €**

Les dotations versées par l'Etat et participations autres communes **282 692,53 €**

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, loyers, remboursements rémunérations du personnels **196 218,77 €**

Autres : produits exceptionnels dont prime covid et opérations d'ordres immo corporelles **39 862,77 €**

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 804 977,88 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Le chapitre 011 correspond aux charges à caractère général et regroupe les dépenses de chauffage, eau, électricité, combustibles, alimentation, fournitures d'entretien, fournitures de bureau, la maintenance du matériel, l'entretien, les réparations (bâtiments, voiries, réseaux, matériels roulants), les assurances, nos locations et notre taxe foncière due, ...
- Le chapitre 012 regroupe les charges du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les cotisations Urssaf, et caisses de retraites. Les salaires représentent environ 337 900 euros des dépenses de fonctionnement de la commune. Elle emploie 16 agents dont 3 saisonniers au camping.
- Le chapitre 065 intègre les indemnités des élus, les admissions en non-valeur, la contribution au SDIS « service incendie du Lot », les diverses subventions versées aux associations.
- Le chapitre 066 correspond aux intérêts des emprunts pour l'exercice 2021.
- Le chapitre 022, nous permet de subvenir aux dépenses imprévues qui représente 13 732 euros pour cette année. Cette somme ne peut représenter que 7.5 % du montant total des dépenses en général.
- Le chapitre 042, il s'agit des dotations aux amortissements, cette opération permet d'amortir les frais d'études, le PLU et les enfouissements de réseaux. Elle s'équilibre par un autre article budgétaire en investissement recettes.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 606 132.29 Euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2021 ; le virement à la section d'investissement sera de 171 898.86 €.

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti **34,45 %**

. Taxe foncière sur le non bâti **91.40 %**

- Concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) **16.85 %**

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Projet de l'année 2021 :

- Les opérations bâtiments communaux & espaces publics
- Enfouissement des réseaux route de Castelfranc
- L'adressage communal,
- Le cimetière,
- L'éclairage public
- Vestiaires du foot
- Sécurisation de voirie
- Travaux gendarmerie
- Camping
- Petites villes de demain

IV Les données synthétiques du compte administratif

a) Section de fonctionnement : recettes et dépenses

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractères général	177 591,14 €	Impôts et taxes	266 371,26 €
Dépenses de personnel et frais assimilés	337 313,26 €	Produits et services, domaine et vente	110 619,01 €
Autres charges de gestion courante	62 352,42 €	Dotations et participations	282 692,53 €
Atténuations de produits dont FNGIR	15 396,00 €	Autres produits de gestion courante, loyers	85 599,76 €
Dépenses exceptionnelles	40,00 €	Produits exceptionnels	39 862,77 €
Charges financières, intérêts d'emprunts	13 439,47 €		
		Atténuations de charges (remboursement)	11 847,55
Total dépenses réelles	606 132,29 €	Total recettes réelles	796 994,68 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20 954,82 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 983,20 €
Total général	627 087,11 €	Total général	804 977,88 €

b) Section d'investissement : recettes et dépenses

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
		Excédent de fonctionnement capitalisé	63 904,20 €
Remboursement d'emprunts	61 929,23 €	Dotations, fonds divers et réserves	2 957,18 €
Opérations d'équipement Immo corporelles	43 155,03 €	Subventions d'investissement	15 787,06 €
Participation et créances rattachées	1 100,00 €		
Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €	Dépôts et cautionnement reçus	0
		Emprunt	38 000,00 €
Total dépenses réelles	106 184,26 €	Total recettes réelles	120 648,44 €
Opérations ordre transfert entre section	7983,20 €	Opérations d'ordres	20 954,82 €
Total général	114 167,46 €	Total général	141 603,26 €

V. Etats des emprunts

Organisme	Objet	K initial	Taux	Date de début	Date de fin	Durée	Echéance mensuelle	Echéance annuelle
Caisse des dépôts	Acquisition terrain Labroue	19 963.00	3.55	10/1989	01/2024	35 ans	106.17	1 208,59 €
CE	Aménagement jeux camping	100 000 €	3.83	05/2006	05/2026	20 ans	598.33	7 179,88 €
CE	Acq Fond bonne Eclairage public	150 000 €	3.90	02/2007	02/2027	20 ans	903.00	10 836,16 €
CE	Aménagement espace public	120 000 €	4.20	07/2011	07/2026	15 ans	901.66	10 823,44 €
CE	Aménagement espace public	120 000 €	2.20	07/2015	08/2035	20 ans	619.33	7 432,72 €
Crédit agricole	Aménagement traverse	150 000 €	1.84	07/2016	06/2036	20 ans	748.33	8 981,48 €
Crédit agricole	Aménagement traverse	50 000 €	1.34	12/2016	12/2031	15 ans	307.00	3 685,12 €
Crédit agricole	Compactage emprunts	254 000 €	1.60	05/2018	05/2029	11 ans	2 099.00	25 197,84 €
Agence France Locale	Achat atelier mun. + frais	38 000 €	0.97	11/2021	11/2045	25 ans	143,25	1 719,07 €
					TOTAL		6 426.07€	77 064,30 €

Le montant des échéances inclus les intérêts.

Fait à Cazals, le 31 mars 2022

Le Maire,
Laurent ALAZARD